



ASA DU VALLON DU TAPOUL ROUSSES

Séance du 24 avril 2026

Membres en exercice : 6	Date de la convocation : 17/04/2026
Présents : 5	<i>Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six à 10 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MEYNADIER</i>
Votants : 5	Présents : Monsieur Jean-Marc MEYNADIER, Monsieur Daniel MEYNADIER, Madame Annik ARGENSON, Monsieur Bernard ROUQUETTE, Monsieur Richard SPANO
Pour : 5	Représentés :
Contre : 0	Présents non votants :
Abstentions : 0	Excusés :
	Absents : Monsieur Arnaud AGRINIER
	Secrétaire de séance : Monsieur Richard SPANO

Objet : Vote du Budget primitif 2026 - ASA TAPOUL - DE_004_2026

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de l'ASA du Vallon du Tapoul,

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune ASA TAPOUL pour l'année 2026 présenté par son Président, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 5 184.20 euros

En dépenses à la somme de : 5 184.20 euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	3 564,20
65	Autres charges de gestion courante	420,00
67	Charges spécifiques	200,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 184,20

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 184,20
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 000,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 184,20

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	1 000,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 000,00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	1 000,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 000,00

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 06/05/2026
et publié ou notifié
le 06/05/2026

Le secrétaire,
Monsieur Richard SPANO

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Président,
Jean-Marc MEYNADIER

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE
DU VALAÏN DU LAPOUL (ROUSSES)